

COMPLETER SON CV sur Iprof

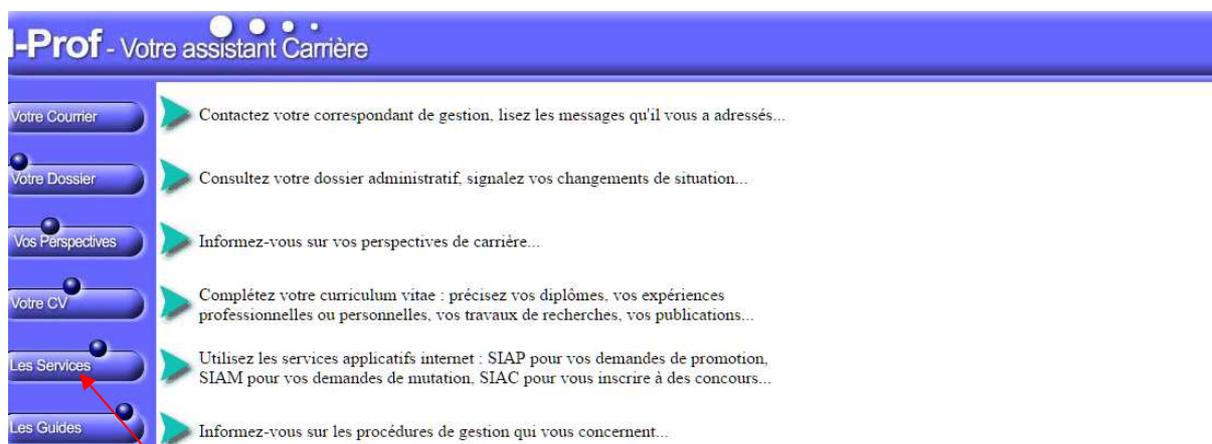
La campagne d'accès à la Classe Exceptionnelle est ouverte jusqu'au 22/12/2017.

A cette occasion, il est demandé aux enseignants éligibles de renseigner leur CV sur Iprof.

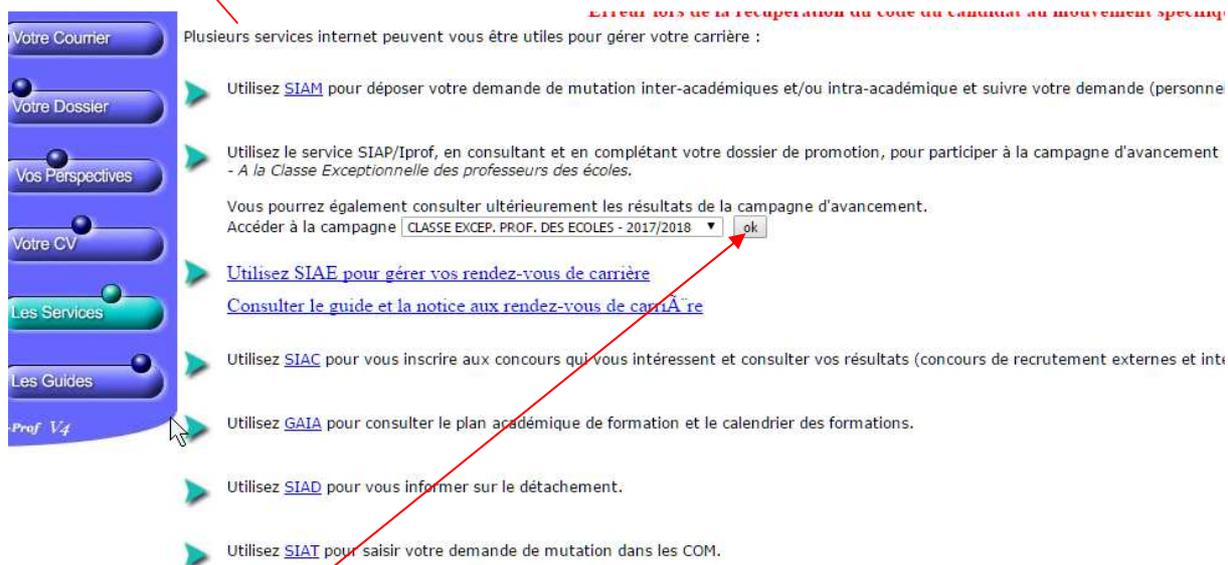
Il convient donc de vérifier que chaque onglet « rubrique compléter votre dossier » est à jour et de porter une attention particulière à l'onglet « fonctions et missions » destiné à initialiser la fiche de candidature.

A l'issue de la campagne, vous serez destinataire d'un accusé réception à renvoyer au service de la DIPE2. Vous pourrez à cette occasion modifier votre demande, apporter des précisions ou joindre des pièces justificatives.

1 -Se connecter via Esterel sur Iprof ,



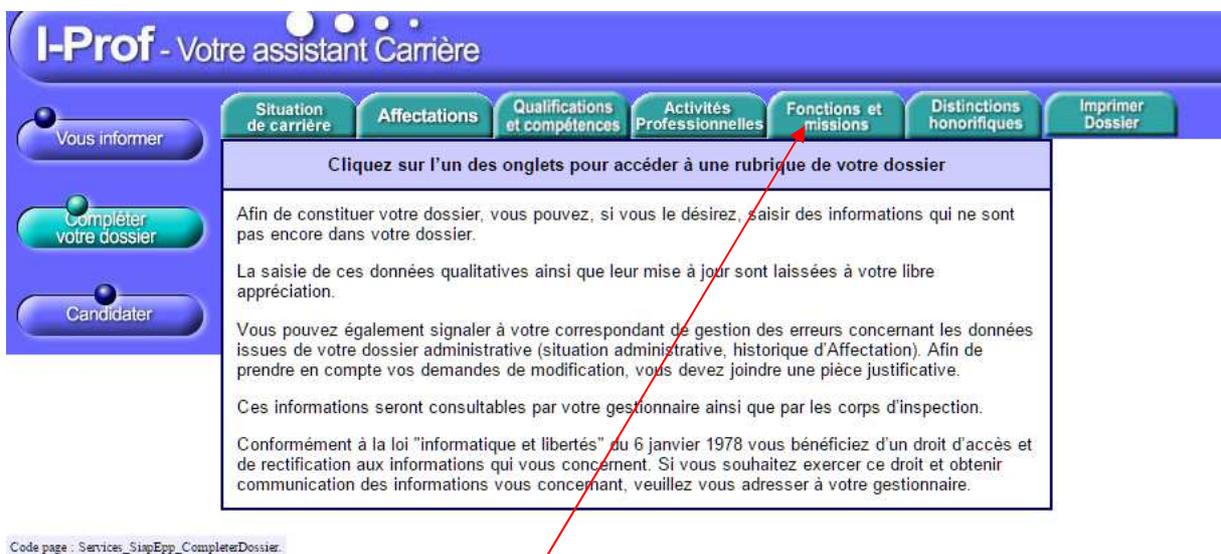
2- Cliquer « les services »



3-Cliquer sur « OK »



4- Cliquer sur « **compléter votre dossier** »



5- Sélectionner l'onglet « **fonctions et missions** »



6- Cliquer sur « **Ajouter** »

7 – Sélectionner les dates et cliquer sur la fonction souhaitée dans le « **menu déroulant** ».

Vous pouvez joindre une pièce justificative (surtout pour les enseignants ayant des services effectués hors du département des Alpes-Maritimes).

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant des programmes Réseau d'éducation prioritaire renforcé ou Réseau d'éducation prioritaire

Saisissez :

La durée d'exercice dans une fonction au cours de la carrière peut être continue ou discontinue. La durée accomplie dans des fonctions éligibles est décomptée par année scolaire.
Seules les années complètes sont retenues.

- les dates de la fonction/mission : du 01/09 2017 au 31/08 2018
- un résumé
- Etablissement d'affectation ou de détachement

Vous pouvez joindre un document (taille max 1Mo) : Choisissez un fichier | Aucun fichier choisi

Valider Annuler

Code page : Services_SupEpp_ComplexeDossier_Fonctions_MiseAJourNouveaux

8- Valider.

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant des programmes Réseau d'éducation prioritaire renforcé ou Réseau d'éducation prioritaire

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant des programmes Réseau d'éducation prioritaire renforcé ou Réseau d'éducation prioritaire

Affectation dans un établissement d'enseignement supérieur (SUPR, ESPE, IUFM) ou en classe préparatoire aux grandes écoles ou en section de technicien supérieur

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement localisé dans un quartier urbain posant des problèmes sociaux et de sécurité (politique de la ville)

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant du programme ECLAIR

Affectation dans une école ou un établissement ouvrant droit à une indemnité de sujétions spéciales

Affectation dans un établissement ouvrant droit à 2 parts modulables de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des enseignants du 2nd degré

Directeur d'école

Fonction de directeur de CIO

Directeur adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté

Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

Directeur de service régional de l'Union nationale du sport scolaire

Conseiller pédagogique auprès IEN chargé 1er degré

Maitre formateur

Fonction de formateur académique

Référent auprès des élèves en situation de handicap

Directeur de service départemental UNSS, conseiller technique auprès d'un inspecteur d'académie ou de recteur

Vous pouvez joindre un document (taille max 1Mo) : Choisissez un fichier | Aucun fichier choisi

Valider Annuler

Les dates saisies ne doivent pas se chevaucher. Si vous avez été affecté (e) dans une même école pendant plusieurs années, et y avez exercé différentes fonctions, la saisie des dates doit être linéaire.

Exemple :

2000-2004 – Enseignante à l'école X

2004-2007 – Directrice de l'école X

2007-2017 – Enseignante à l'école X